

Conseil du sport d'Ottawa
Politique sur l'équité et l'accessibilité

Définitions

1. Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente politique :
 - a) « association » Le Conseil du sport d'Ottawa.

Objet

2. L'association s'est engagée à favoriser l'équité dans le cadre de son administration, de ses politiques, de ses programmes et de ses activités. La présente politique vise à offrir à tous des occasions équitables de participer et d'assumer des tâches de gestion.

Procédures

3. L'association améliorera le niveau de participation à ses programmes et à son équipe de gestion :
 - a) en favorisant l'équité et l'accès des groupes sous-représentés (dont les femmes, les Autochtones et les personnes handicapées);
 - b) en veillant à ce que l'égalité des chances soit un facteur important dans l'élaboration, la mise à jour et la prestation des programmes et des projets de l'association, ainsi que dans l'application des politiques;
 - c) en veillant à ce que la structure de gouvernance favorise la participation égale et en fasse la promotion;
 - d) en traitant les problèmes de comportement discriminatoire conformément au Code de conduite et d'éthique de l'association.

Groupes minoritaires

4. L'association veillera à ce que ses programmes et ses activités favorisent la participation des personnes handicapées, des Autochtones et des membres d'autres groupes minoritaires.

Prise de décisions

5. L'association encouragera une juste représentation des deux sexes dans le conseil d'administration et dans tous les comités.

Communications

6. L'association veillera à représenter équitablement les deux sexes, les langues officielles et les groupes minoritaires dans le matériel promotionnel et les publications officielles, et à employer des tournures épicènes dans ses communications.

Engagement continu en matière de diversité et d'équité

7. Pour assurer la diversité et l'équité de son organisation, l'association doit intégrer les principes d'équité à l'ensemble de ses stratégies, plans et activités, qu'ils touchent aux programmes techniques, aux activités, à la gestion, aux commandites, au marketing, aux médias ou aux communications. L'association continuera de prendre en compte les questions d'équité dans ses propres activités et partenariats.

Évaluation

8. L'association surveillera et évaluera continuellement ses progrès en matière d'équité et d'accessibilité.